

Aperçu des services disponibles aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles au Mali

Au Mali, l'assistance et le soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies sont fournis par le biais des services disponibles aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, et délivrés par des partenaires d'exécution. Le manque de services dédiés aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels affecte leur accès à un soutien spécifique, notamment concernant les services juridiques. Les traditions et les croyances culturelles et religieuses, profondément enracinées au sein des communautés maliennes, font obstacle au signalement par les victimes d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi qu'à l'accès aux services d'assistance et de soutien. Le conflit armé au Mali rend difficile la fourniture de services dans les zones reculées, en particulier dans la région nord du pays.

Conclusions et recommandations sur l'assistance et le soutien des Nations Unies aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

- La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies **fournissent une assistance et un soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en les orientant vers les partenaires d'exécution** identifiés dans la cartographie des services disponibles aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Cette cartographie, mise à jour en 2019, a identifié 37 ONG et 10 réseaux fournissant des services et un soutien en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre qui seraient disponibles pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
- L'UNFPA finance **l'initiative du Centre One-Stop**, offrant des **soins médicaux** et un **soutien psychosocial**, dans le cadre d'un **partenariat avec le Ministère de la santé**, ainsi que des **services juridiques** et des **services de réinsertion socio-économique par le biais des partenaires d'exécution**. Trois centres sont actuellement disponibles pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à Bamako, Mopti et Gao.
- Le réseau malien de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS), créé en 2017, et un coordinateur de la PEAS nommé sous les auspices du FNUAP, sont opérationnels. Le Réseau a élaboré le **Plan d'action PEAS 2019-2020** qui vise à renforcer l'identification et la **gestion des victimes et de leur soutien** dans le cadre institutionnel PEAS, mis en place par l'équipe humanitaire du pays.
- Deux bases de données sont utilisées pour suivre l'assistance fournie aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles : le système de gestion des informations sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, géré par l'UNFPA ; et le Syst³ me de Suivi de l'Assistance aux Victimes (SSAV), géré par le **Bureau de la Défenseuse des droits des victimes**.
- **Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes encourage** les entités des Nations Unies au Mali à envisager un



- Étant donné que le Mali constitue un cadre de maintien de la paix avec une forte présence humanitaire et de développement, **le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes recommande la désignation ou la nomination d'un Défenseur des droits des victimes sur le terrain ou d'un Officier principal des droits des victimes** afin d'encourager les victimes à se manifester, soutenir les efforts de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et garantir que la réponse se concentre sur les droits et la dignité des victimes, notamment en **facilitant l'assistance et le suivi.**

